

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 18**

**Nombre de conseillers
présents : 12**

Nombre de votants : 15

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 30 AVRIL 2025 à 19 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2025

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Didier LARTIGUE, Philippe CABANNES, Jean-Paul DARSAUT, Patrick BEEUWSAERT, Marie-Hélène DELARUE, Geneviève BOULAND, Marie-Christine CAZENAVE, Marie LATASTE, Pierre SALLES, Patrick BENETEAU, Benjamin BARROUILLET

Absents ayant donné procuration : Sabine DALLEAU ayant donné procuration à Marie-Christine CAZENAVE, Cédric BARROUILLET ayant donné procuration à Didier LARTIGUE, Sandrine CASINI ayant donné procuration à Jean-Louis DARRIEUTORT

Absents : Élodie DUDON, Maylis MIRAMON, Jean-Michel DOURTHE

Secrétaire : Madame Marie-Christine CAZENAVE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant demande de subvention pour l'organisation de la manifestation « Balade au fil des mots »
- 2) Délibération portant adhésion à l'association « Communes forestières des Landes »
- 3) Délibération portant fixation des tarifs de location de raquettes de padel
- 4) Délibération portant mise à disposition de la remorque agricole et fixation du tarif de location
- 5) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20250430_01DEL : Délibération portant demande de subvention pour l'organisation de la manifestation « Balade au fil des mots »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la première édition du festival « Balade au fil des mots » qui se déroulera le dimanche 26 octobre 2025 à la salle polyvalente de Saint-Perdon avec pour thème « Le terroir dans la littérature ».

Ce projet est porté par la médiathèque en collaboration avec le réseau de lecture public du Marsan.

Monsieur le Maire donne lecture du programme proposé à cette occasion :

- Rencontres et dédicaces des auteurs
- Tables rondes à thème
- Ateliers avec les auteurs
- Activités de répit parental pour les enfants
- Expositions sur des auteurs locaux.

Monsieur le Maire signale que des collaborations « vertes » sont en cours avec le périscolaire, le centre de loisirs et l'espace ados pour proposer des créations qui seront exposées le jour du festival.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACTE** l'organisation de la manifestation « Balade au fil des mots » par la médiathèque municipale le dimanche 26 octobre 2025

- **VALIDE** la programmation proposée et le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
ANIMATIONS ET INTERVENANTS	2 700 €	PARTICIPATION DE LA MAIRIE DE SAINT-PERDON	1 000 €
Auteurs invités (défraiement, cachets, repas)	2 400	SOUTIEN DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DES LANDES	1 000 €
Libraires/Éditeurs (accueil, logistique)	90		
Intervenants	210	SOUTIEN DE LA MEDIATHEQUE PHILIPPE LABEYRIE	2 000 €
ANIMATIONS COMPLEMENTAIRES	975 €		
Atelier créatif Dame Gâteau (animation + matériel)	225		
Deux déjeuners littéraires (ouvrages + logistique)	650		
Tombola (organisation, lots, impression billets)	900		
RECEPTION	200 €		
Apéritif littéraire (boissons, produits locaux)	200		
+ vote La plus jolie décoration « centre de loisirs »			
COMMUNICATION ET SIGNALÉTIQUE	125 €		
TOTAL DES DEPENSES H. T.	4000 €	TOTAL DES RECETTES H. T.	4000 €

- **SOLLICITE** une aide financière d'un montant de 1000 euros dans le cadre du soutien aux actions culturelles des médiathèques auprès du Conseil Départemental des Landes

- **SOLLICITE** une aide financière d'un montant de 2000 euros auprès de Mont de Marsan Agglomération

Délibération n°20250430_02DEL : Délibération portant adhésion à l'association « Communes forestières des Landes »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'association « Communes forestières des Landes » qui a pour objectif de défendre les intérêts de la propriété forestière communale et permettre à la commune de Saint-Perdon d'être accompagnée dans différents projets forestiers.

Monsieur le Maire fait part des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Monsieur le Maire expose l'intérêt pour la commune de Saint-Perdon d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts

- **PREND ACTE** du montant de la cotisation qui s'élève pour l'année 2025 à 120 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'adhésion

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 – chapitre 65 – article 6574.

Délibération n°202504630_03DEL : Délibération fixation des tarifs de location de raquettes de padel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la construction du terrain de padel est désormais achevée et que les réservations sont ouvertes au public pour la pratique de ce sport.

Dans ce cadre, la commune a fait l'acquisition de quatre raquettes de padel ainsi que d'un lot de trois balles, dans le but de proposer ce matériel à la location auprès des usagers souhaitant jouer sans disposer de leur propre équipement.

Il convient désormais de fixer les tarifs de location, applicables à compter du 1er mai 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes, nomenclature M57,

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Municipal de déterminer les tarifs publics,

CONSIDÉRANT le projet de contrat de location annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

• **APPLIQUE** à compter du 1^{er} mai 2025 les tarifs de location de raquettes de padel tels que :

- Location d'une raquette et d'un pack de 3 balles : 5 €

Une caution de 50 euros est demandée pour chaque raquette louée.

• **PRÉCISE** les modalités de réservation de raquettes comme suit :

La réservation de raquettes sera considérée comme effective après :

- la validation de la disponibilité des raquettes

- la signature du contrat de location

- le chèque de caution

• **DÉCIDE** de mettre en application le contrat de location annexé à la présente délibération.

• **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget principal à l'article comptable 75888

Délibération n°20250430_04DEL : Délibération portant mise à disposition de la remorque agricole et fixation du tarif de location

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité souhaite faciliter l'évacuation des déchets verts en grandes quantités (branchages, taille de haies) réalisés par les administrés en proposant la mise à disposition de la remorque agricole communale. Cette mise à disposition sera exclusivement destinée à des usages localisés sur la commune.

Monsieur le Maire signale que la remorque sera déposée et récupérée par les agents techniques communaux aux dates et lieux convenus avec l'administré où elle devra rester en place durant toute la durée du prêt.

Son déplacement par toute autre personne sera strictement interdit.

Il convient désormais de fixer les tarifs de location de ce matériel, applicables à compter du 1er mai 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes, nomenclature M57,

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Municipal de déterminer le tarif de location,

CONSIDÉRANT le projet de contrat de location annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

• **APPLIQUE** à compter du 1^{er} mai 2025 le tarifs de mise à disposition de la remorque agricole communale tel que :

- Location à la journée de 8h00 à 16h00 = 100 euros
- Location pour un week-end avec dépôt de la remorque au domicile par un agent du service technique le vendredi après-midi et reprise le lundi matin = 150 euros
- Une caution de 500 euros sera demandée pour toute réservation
 - **PRÉCISE** qu'une convention précisant les conditions de prêt, les responsabilités de l'utilisateur et les modalités de règlement sera signée entre la commune et l'utilisateur.
 - **DÉCIDE** de mettre en application le contrat de location annexé à la présente délibération.
 - **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget principal à l'article comptable 75888

INFORMATIONS DIVERSES

Réhabilitation de la salle polyvalente : Monsieur Didier LARTIGUE rappelle la volonté de la commune d'engager une réflexion sur le projet de réhabilitation de la salle polyvalente, en concertation avec les associations, qui l'utilisent régulièrement. Une réunion a été organisée à cet effet, au cours de laquelle une première esquisse leur a été présentée. Monsieur Didier LARTIGUE informe que le projet a été bien perçu par les associations présentes. Un point de discussion subsiste encore sur le maintien ou non de la scène. Monsieur Didier LARTIGUE souligne que l'objectif de ces échanges est de définir précisément les futurs usages avant de solliciter un architecte.

Élaboration du plan de référence : Monsieur Didier LARTIGUE fait le compte rendu du second comité technique. Cette réunion avait pour objectif de présenter les premières propositions du bureau d'études ainsi que les actions envisagées. Monsieur Didier LARTIGUE revient sur la réunion publique organisée le 23 avril dernier. Les participants se sont montrés impliqués, en partageant leurs idées et points de vue. Le prochain comité de pilotage est programmé le 20 juin. D'ici là, il est nécessaire que le conseil municipal prenne position sur les différents projets proposés par le bureau d'études. Monsieur le Maire propose de réunir le conseil municipal le 04 juin 2025.

Projet autisme maison Bourlon : Monsieur le Maire indique que l'architecte en charge du projet a présenté deux esquisses. Le conseil municipal a été invité à se positionner sur l'option qu'il préfère et à choisir un nom pour cette future structure dédiée à l'autisme. A l'issue des échanges, le choix retenu est le suivant « Maison d'accueil Georgette Bourlon ».

Hôtel Bar Restaurant « La Terrasse » : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur l'aménagement du niveau – 1 afin que VITALANDES puisse faire intervenir les architectes sur la réhabilitation de ce bâtiment. Une première approche chiffrée sera proposée avant l'été.

CCAS : Madame Marie-Christine CAZENAVE fait part aux élus présents que les membres du CCAS préparent leur déménagement au sein du petit foyer d'activités.

Mayade du 1^{er} mai : Monsieur Benjamin BARROUILLET signale que les bénévoles du comité des fêtes planteront des pins le premier mai afin de mettre à l'honneur les élus, les employés communaux, les commerçants, les professionnels de santé et les pompiers. Le rendez-vous est fixé à 10h00 pour ceux qui le souhaitent.

Tournoi e-sport : Madame Marie-Hélène DELARUE informe le conseil municipal que le tournoi de jeux vidéo organisé ce jour à la médiathèque s'est bien passé. Il a réuni vingt-neuf participants et la finale est prévue le 17 mai 2025.

Mont de Marsan Agglomération : Madame Sandrine CASINI a présenté le budget 2025 de Mont de Marsan Agglomération avec un focus sur les projets achevés et ceux à venir. Le budget a été voté à la majorité.

La secrétaire de séance,

Marie-Christine CAZENAVE



Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

